

« En Pologne, plusieurs démons du passé se sont réveillés »

La loi visant l'interdiction de l'expression « camps de concentration polonais » résulte en grande partie d'un faux pas politique, juge la philosophe Anna Zielinska. Mais elle confirme la volonté de Varsovie de vouloir réécrire l'histoire

Par ANNA ZIELINSKA

Comment une loi en apparence liberticide, interprétée comme interdisant de suggérer l'implication des Polonais dans la Shoah, a pu être votée par l'Assemblée nationale polonaise la veille de la célébration du 73^e anniversaire de la libération du camp de la mort d'Auschwitz ? Cette situation ubuesque mérite quelques éclaircissements sur la Pologne, un pays assis déchiré entre deux conceptions du patriotisme et de son histoire que les États-Unis.

De fait, depuis des années, les médias internationaux emploient parfois l'expression : « les camps de la mort/de concentration polonais » (*Polish death/concentration camps*). Si nous savons tous que les camps situés en Pologne y ont été construits par les Allemands pour anéantir le peuple juif d'Europe, il faut justement s'arrêter sur la formule « *peuple juif* », ou encore « *peuple polonais* », alors qu'on ne dit jamais, ou presque, « *peuple anglais* » ou « *peuple français* ».

« *Peuple* », *naród*, est une notion qui s'est développée dans le monde slave et dans les Balkans, des régions où l'identité d'un groupe culturel ne coïncidait qu'en partie avec l'identité étatique. Les frontières de l'Europe centrale et orientale ont toujours été en constant mouvement, comme en témoigne en particulier la construction curieuse de l'Empire austro-hongrois.

Ce terme de *naród* ne désigne pas les représentants distincts d'un peuple, mais son esprit et sa continuité historique, quelque chose d'élevé qui dépasse les individualités. Une notion qui semble donc avoir plus de sens pour des conservateurs que pour des libéraux.

La loi qui vient d'être votée concerne « la protection de la renommée de la République de Pologne et du peuple polonais ». Son article 55a dit : « *Quiconque, de façon publique et contrairement aux faits, attribue au Peuple (Naród)*

polonais ou à l'Etat polonais la responsabilité ou la coresponsabilité des crimes nazis commis par le III^e Reich [...] ou pour d'autres actions qui constituent des crimes contre la paix, contre l'humanité ou crimes de guerre, ou encore qui diminuent de façon grossière la responsabilité des perpétrateurs réels de ces crimes, est passible de sanctions allant jusqu'à trois ans de prison ferme. »

Cette formulation est source de problèmes. L'expression « *camps de concentration polonais* », à l'origine de cette nouvelle loi, n'apparaît nulle part dans le texte, qui est un tissu de non-dits et d'allusions, ouvert à de nombreuses interprétations. Deuxièmement, il est surprenant de voir l'utilisation du terme à la fois romantique et imprécis de *naród*, dont la traduction ne peut être que problématique, et qui n'est pas adapté au droit pénal international.

La loi traduite dans des langues non slaves, où la notion de « *peuple* » (*naród*) se comprend comme « un ensemble d'individus », dit, de facto, que le législateur interdit de suggérer la participation des Polonais à la Shoah. La loi peut donc être lue comme interdisant à toute personne (à l'exception des chercheurs et des artistes) d'attribuer aux Polonais un quelconque crime contre le peuple juif. Ce n'était peut-être pas l'intention du législateur mais, étant donné le texte actuel, il est difficile de ne pas retenir cette interprétation.

MÉMOIRE DOULOUREUSE

Enfin, l'intitulé même de la loi est aussi surprenant, car si l'on accepte le principe des lois mémorielles, c'est pour pouvoir défendre la mémoire des disparus. Pourtant, la loi n'insiste pas sur la commémoration, mais sur la protection de la réputation de la Pologne.

Le ministère des affaires étrangères polonais a émis une expertise critiquant le projet de loi ; de même, l'ambassade d'Israël à Varsovie a invité les auteurs du texte à discuter de sa formulation avec l'Institut Yad Vashem à Jérusalem. Ces mises en garde n'ont pas été entendues, et dans le contexte d'une crise de la politique intérieure, due à la publication récente d'informations sur des activités de groupes néonazis marginaux, la décision d'un vote en urgence a été prise. Choix particulièrement maladroit puisqu'il a été acté la veille des célébrations

de la Journée internationale des victimes de la Shoah.

En 2014, à Varsovie, un musée très attendu avait ouvert ses portes, le Musée Polin (« Pologne », en yiddish et en hébreu), qui retrace mille ans d'histoire des juifs de Pologne. Ce musée est réellement porteur d'un désir d'une partie des Polonais de redécouvrir l'histoire d'une communauté dont l'absence devient de plus en plus pesante à cause des non-dits des générations précédentes.

Deux ans plus tard, un autre musée a été inauguré, celui des Polonais qui sauvaient les juifs pendant la seconde guerre mondiale. Ce dernier porte le nom de la famille Ulma, dont les membres ont payé de leur vie leur engagement dans l'aide à celles et ceux visés par les décrets nazis. Déclarée juste parmi les nations, la famille Ulma est aujourd'hui considérée comme une preuve du fait que les Polonais étaient du bon côté de l'histoire. La mémoire douloureuse de la participation des Polonais à la Shoah est en effet de plus en plus étouffée par la participation de celle des Justes polonais. Cela est particulièrement frappant avec les modifications annoncées dans l'exposition permanente au Musée de la seconde guerre mondiale de Gdansk.

Cette participation, inspirée soit par la peur, soit par l'appât du gain, soit par l'antisémitisme, a refait surface à travers des publications, dont le livre *Les Voisins*, de Jan Tomasz Gross (Fayard, 2002), qui retrace un meurtre de masse perpétré par des Polonais sur leurs voisins juifs. L'essai a sans doute réveillé plusieurs consciences, mais en a radicalisé d'autres, qui n'y ont vu qu'une nouvelle tentative de porter atteinte au *naród* polonais.

Aujourd'hui, même si l'antisémitisme classique n'a pas de place dans le discours officiel en Pologne, la politique mémorielle est uniquement concentrée sur l'héroïsme des Justes polonais et sur la martyrologie polonaise. Mentionner la participation des individus aux crimes accompagnant le projet de l'extermination du peuple juif est devenu pour une partie des Polonais un tabou. Et quand elle est rapidement citée, comme par le premier ministre, Mateusz Morawiecki, le 17 février à Munich, ou par le président, Duda, lors d'une conférence de presse le 5 février, on souligne en même temps qu'il s'agit d'individus isolés, qu'ils soient polonais, ukrainiens ou juifs.

L'ignorance de l'histoire et des enjeux de la seconde guerre mondiale qui émerge des discours successifs des personnalités politiques majeures en Pologne stupéfie les historiens. Cette surprenante arrogance est nouvelle. En 2001, le président Aleksander Kwasniewski avait présenté les excuses en son nom et « *au nom de ceux dont la conscience a été bouleversée* » pour l'un des crimes majeurs commis par les Polonais contre les juifs (le pogrom de Jedwabne, 1941).

La nouvelle loi, mal rédigée et mégalo-mane, n'est qu'une des émanations de l'ignorance et le résultat de petits calculs politiques. Elle ne devrait pas être lue comme antisémite. Toutefois, à la suite des critiques des autorités israéliennes, la réponse polonaise demeure décevante.

EMANATIONS DE L'IGNORANCE

Diverses formes de l'antisémitisme qui se manifestent depuis la fin du mois de janvier n'ont pas suscité de réactions dignes de la part des autorités. Notons par ailleurs que l'opinion est divisée. Seuls 36 % des Polonais voulaient que la loi soit signée, malgré la critique étrangère (39 % sont contre la signature, 14 % n'ont pas d'opinion, et 11 % n'ont pas entendu parler de la question).

Signe que plusieurs démons du passé se sont réveillés, une partie du travail formidable effectué en Pologne autour de l'héritage juif est défilé, comme en témoigne la pétition lancée par des milliers « patriotiques » pour destituer des ses fonctions Piotr Cywinski, directeur du Musée Auschwitz, accusé de porter atteinte « à la mémoire historique polonaise ». M. Cywinski a fait pourtant tout pour la Pologne depuis 1989 que tout le corps diplomatique.

Certains médias suggérant l'existence d'une volonté – juive ? – voulant nuire à la Pologne ne font que rappeler les événements tragiques de mars 1968, où environ treize mille juifs polonais avaient été contraints de quitter le pays après une campagne dite « *antisioniste* » du gouvernement prosoviétique. Libres de puis près de trente ans, les Polonais ne peuvent plus dire que ce sont les occupants nazis ou soviétiques qui provoquent les actuels propos antisémites. ■

Anna Zielinska est philosophe, et maîtresse de conférences à l'Université de Lorraine

LES DATES

FIN JANVIER

Projet de loi

Le Parlement polonais a adopté un dispositif de « *défense de la réputation de la République et de la nation polonaises* » prévoyant notamment une peine de trois ans de prison à « *quiconque, de façon publique et contrairement aux faits, attribue au peuple ou à l'Etat polonais la responsabilité ou la coresponsabilité des crimes nazis commis par le III^e Reich allemand – ou tout autre crime contre l'humanité (...) ou crime de guerre.* »

SAMEDI 17 FÉVRIER

Réaction du premier ministre

Interrogé lors de la conférence sur la sécurité de Munich sur cette loi qui provoque de vives réactions dans le monde entier, le premier ministre polonais, Mateusz Morawiecki, a eu cette réponse qui a également suscité de nombreux commentaires : « *Ce ne sera pas punissable, ce ne sera pas regardé comme criminel de dire qu'il y eut des coupables polonais, de même qu'il y eut des coupables juifs, des coupables russes, des coupables ukrainiens, et pas seulement des coupables allemands.* »

Les Polonais doivent trouver un terrain d'entente et réviser la loi

Serge Klarsfeld, membre du Conseil international d'Auschwitz, estime qu'il faut tenir compte de l'ensemble des comportements des Polonais pour trouver une solution contre la politique antisémite de la droite nationaliste

Par SERGE KLARSFELD

Il est évident, sauf pour la droite nationaliste polonaise qui est au pouvoir, que le rôle de l'ensemble de la population polonaise vis-à-vis des juifs pendant (et bien avant) la Shoah a été très négatif : des pogroms et des lynchages de juifs ont eu lieu avant la guerre, dès l'arrivée des Allemands et après la libération de la Pologne dans l'immédiat après-guerre.

La Pologne ne l'a pas reconnu officiellement et solennellement. Elle a mis en avant les plus de six mille Justes polonais qu'Israël a reconnus à juste titre, car ils risquaient plus qu'ailleurs leur vie en protégeant un juif et que nombreux sont ceux qui ont effectivement péri pour avoir accordé la priorité à leur conscience ou à leur humanité plutôt qu'aux préjugés de leurs concitoyens.

Mais la Pologne, ce n'est pas seulement la population polonaise, c'est aussi un gouvernement en exil à Londres qui s'est tenu aux côtés des juifs polonais, qui a alerté les puissances alliées – la mission Karski auprès de Churchill et de Roosevelt – et dont les dirigeants ont parlé haut et fort en faveur des juifs, alors que tant d'autres se taisaient.

C'est aussi une puissante armée, l'armée Anders, engagée sur de nombreux fronts et héroïquement ; ce sont aussi les nombreux aviateurs polonais qui ont rejoint l'Angleterre dès la fin de la Pologne en octobre 1940 et qui ont pris une part importante à la victoire de la Royal Air Force (RAF) sur la Luftwaffe. Après la révolte et la destruction du ghetto de Varsovie en 1943, c'est aussi l'insurrection et la destruction de Varsovie en 1944. C'est aussi la perte de trois millions de Polonais chrétiens tués par les nazis et c'est enfin l'absence d'un Etat polonais dans une Pologne occupée sauvagement par les nazis qui voulaient se débarrasser des Polonais et annexer leur territoire.

Tout cela est à prendre en compte et peut-être les uns et les autres trouveront un terrain d'entente pour que la loi en question soit révisée et que les chercheurs et historiens polonais qui ont eu le courage intellectuel de se pencher sur l'antisémitisme polonais n'aient pas à le regretter en perdant leurs postes. Et surtout pour que le parti au pouvoir en Pologne ne renforce pas un antisémitisme encore vivace en dépit des avancées que représentent la création du beau Musée de l'histoire des juifs polonais Polin et la préservation des sites des camps d'extermination. ■

Serge Klarsfeld est écrivain, historien et avocat français défenseur de la cause des déportés juifs en France, membre du Conseil international d'Auschwitz et de la Fondation Auschwitz-Birkenau



Poland: Reviving demons from the past.

Anna Zielinska, *Le Monde*, February 16, 2018

www.lemonde.fr/idees/article/2018/02/15/pologne-plusieurs-demons-du-passe-se-sont-reveilles_5257473_3232.html

How did a seemingly liberticidal law, interpreted as prohibiting any suggestion of Polish involvement in the Holocaust, get passed by the Polish National Assembly on the eve of the commemoration of the 73rd anniversary of the liberation of the Auschwitz death camp? This ubuesque¹ situation deserves some clarification concerning Poland, which, like the US, is a country torn between two conceptions of patriotism and of its own history.

It is true that the international media have sometimes been guilty of using the term “Polish death camps”. While we all know that death camps in Poland were built there by the Germans to annihilate the Jewish people in Europe, it is necessary to examine this kind of phrase “Jewish People” (*people juif, narod żydowski*), or “Polish People” (*people polonais, narod polski*) more closely. It is noteworthy that we almost never use the expressions for certain other ‘groups’ like “English People” or “French People”.

People – *Narod* – is a concept that has developed in the Slavic world and in the Balkans, regions where the identity of a cultural group coincided only partially with the identity of the state. The borders of Central and Eastern Europe have always been in constant motion, as evidenced in particular by the curious construction of the Austro-Hungarian Empire.

National belonging

The term of *Narod* does not designate distinct representatives of a people, but rather its spirit and its historical continuity, something high-level, abstract that goes beyond individualities. A notion that seems thus to make more sense for conservatives than for liberals. It should be noted that Polish has two terms relating to national affiliation: *obywatelstwo* (citizenship) and *narodowość* (nationality in the sense of belonging to a community, which, in population censuses, is used to distinguish ethnic or cultural minorities, among these “*narodowość*”, we can select among others the categories “Polish”, “Jewish” or “Romani”).

The law that has just been passed concerns “the protection of the reputation of the Republic of Poland and the Polish people”. Article 55a states: “Anyone who, in a public manner and contrary to the facts, attributes to the Polish People (*Narod Polski*) or to the Polish State the responsibility or co-responsibility for the Nazi crimes committed by the Third Reich [...], or for other actions that constitute crimes against peace, against humanity or war crimes, or grossly diminishes the responsibility of the actual perpetrators of such crimes, is punishable by up to three years in prison.”

This formulation is the source of problems. First, the expression “Polish death camps”, at the origin of this legislation, does not appear anywhere in the text, which is allusive and contains several implicit elements. This lack of clarity makes it dangerously open to various

¹ In French, « Ubu the King » is a well-known and proverbial play by Alfred Jarry, that is set in « Poland – that is to say, nowhere ». « Ubuesque » in consequence means « absurd ».

interpretations. Secondly, in an international law, it is surprising to see the use of the term both romantic and imprecise “*narod*” whose translation can only be problematic, and is not adapted to international criminal law.

“All of the people”

The law translated into non-Slavic languages, where the notion of “people” (*narod*) is understood as “all of the people”, says, de facto, that the legislator prohibits the suggestion that Poles participated in the Holocaust. The law can therefore be read as prohibiting any person (with the exception of researchers and artists) from attributing to the Poles any crime against the Jewish people. This may not have been the intention of the legislator, but given the current text, it is difficult not to follow this line of interpretation.

Finally, the very title of the law is also surprising, because if we accept the principle of a law of memory, one might suppose that it would be to defend the memory of the disappeared. However, the law does not insist on commemoration, but on the protection of Poland's reputation.

The Polish Ministry of Foreign Affairs has issued an expert opinion criticizing the bill. Similarly, the Israeli Embassy in Warsaw invited the authors of the text to discuss its formulation with the Yad Vashem Institute in Jerusalem. These warnings went unheeded, and, in the context of an internal political crisis due to the recent publication of information on the activities of marginalized neo-Nazi groups, the decision was made to resolve the issue with an emergency vote. A particularly awkward choice since it was recorded the day before the commemoration of the International Holocaust Victims Day.

In 2014, in Warsaw, a highly anticipated museum was opened, the Polin Museum (Polin meaning “Poland” in Yiddish and in Hebrew), which retraces a thousand years of history of the Jews of Poland. This museum is indeed a bearer of a desire of a part of the Poles to revive the history of a community whose absence has become increasingly troublesome because of unresolved and undiscussed episodes that older generations lived through.

Two years later, another museum was inaugurated, that of the Poles who saved the Jews during the Second World War. The latter is named after the Ulma family who paid with their lives for their commitment to helping those targeted by the Nazi decrees. Declared Righteous among the Nations, the Ulma family is now considered as proof that the Poles were on the right side of history. The painful memory of the Poles' participation in the Shoah is in fact increasingly stifled by the celebration of that of these Righteous Poles.

Awakening or radicalization of consciousness

This participation, inspired either by fear or by greed, has resurfaced through publications, including the book *The Neighbours*, by Jan Tomasz Gross (Fayard, 2002), which traces a mass murder perpetrated by Poles on their Jewish neighbours. The essay undoubtedly awoke several consciences but radicalized others, who saw it as just another attempt to undermine the Polish *Narod*.

Classical anti-Semitism has no place in the official discourse in Poland, but memorial politics is only focused on the heroism of the Polish righteous and on Polish martyrology. Mentioning the participation of individuals in the crimes accompanying the project of the extermination of the Jewish people has become a taboo for some Poles. This is a relatively new state of affairs. In 2001, President Aleksander Kwasniewski apologized in his name and “on behalf of those whose

conscience was distressed” for one of the major crimes committed by the Poles against Jews (the Jedwabne pogrom, 1941).

Admittedly, the current government does not have to be accused of deliberately anti-Semitic actions. Although unacceptable, the new law is only the emanation of ignorance and the result of petty political calculations. However, following criticism from the Israeli authorities, the Polish response remains disappointing.

Divided opinion

Various forms of anti-Semitism have been reported over the past few days, and again, the authorities' reactions are not up to par. Note also that opinion is divided. Only 36% of Poles wanted the law to be signed, despite foreign criticism (39% are against signing, 14% have no opinion, and 11% have not heard about the issue).

There are other signs that demons of the past have been awakened, with the undermining of some of the best work done in Poland around the Jewish heritage. Thus, “patriotic” circles in Poland launched a petition to dismiss Piotr Cywiński, the head of the Auschwitz Museum, accused of violating “Polish historical memory”. Mr Cywiński has done more for Poland since 1989 than the entire diplomatic corps.

Some media have even suggested that there is a (Jewish?) plot to harm Poland, echoing the tragic events of March 1968 when about thirteen thousand Polish Jews were forced to leave the country after a so-called “anti-Zionist” campaign by the pro-Soviet government. Free from Soviet control for nearly thirty years, the Poles can no longer argue that it is the Nazi or Soviet occupiers who provoke the current anti-Semitic movement.